



Message de la CGT

MEDECINS DU TRAVAIL ATTAQUES SANTÉ AU TRAVAIL MENACÉE !

Il n'y a jamais de hasard !!

▶▶ Alors qu'au sein du monde du travail s'affirme de plus en plus intensément le refus de voir la Finance dicter la mise en place des organisations du travail et de gestion des ressources humaines dont une des caractéristiques est de générer des atteintes fréquentes à la santé des travailleurs du fait de risques psychosociaux ;

▶▶ Alors que le CESE vient de voter à une large majorité un avis sur les Risques Psychosociaux qui appelle à la mobilisation de tous contre ce fléau ;

▶▶ Alors que durant le Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) du 14 mai, le ministre du Travail dans son intervention a annoncé que « la qualité du travail et la santé au travail seront des sujets de la grande conférence sociale des 20 et 21 juin, au cours de laquelle État et partenaires sociaux pourront s'accorder sur les trois grands chantiers de la période à venir » en la matière, à savoir « la préparation du nouveau Plan Santé au Travail n°3, la prévention de la pénibilité au travail en lien avec la réforme des retraites, et la promotion dans les entreprises de la qualité de vie au travail à partir des négociations en cours ».

▶▶ Alors que les difficultés de mise en œuvre de la réforme des services de santé au travail sont quotidiennes, poussées par l'offensive de certains milieux patronaux et de directions de service, qui n'ont toujours pas accepté de voir les organisations syndicales de salariés reprendre une activité politique au sein des services ;

▶▶ Alors que les médecins du travail en lien avec les équipes de professionnels mobilisés au service du travail et de la santé ont mis collectivement en place, dans le cadre de leur spécialité, des méthodes validées, pour diagnostiquer les effets négatifs des risques psychosociaux sur la santé des travailleurs.

C'est à cet instant là que des employeurs -n'acceptant pas le diagnostic de médecins du travail- portent plainte au Conseil de l'Ordre en vue de sanctionner ces professionnels de santé.

Cette manœuvre est une tentative d'intimidation des médecins, et au-delà, un réflexe clanique d'un patronat moyenâgeux qui ne supporte pas de voir ses méthodes de direction, son organisation de travail mises en lumière et condamnées.

Le Conseil de l'Ordre de médecins serait bien inspiré de ne pas instruire cette scélérate plainte afin de ne pas être encore un peu plus déconsidérer et de concentrer son travail sur la condamnation des pratiques indignes de dépassement d'honoraires.

La CGT exige l'arrêt des poursuites des médecins concernés, et plus largement les manœuvres d'intimidation de certains employeurs envers toutes celles et ceux qui assurent par leur engagement professionnel la préservation de la santé au travail des travailleurs de toute altération et assurent ainsi la mise en lisibilité du travail.

Porter l'enjeu de la nécessaire transformation des situations de travail est une urgence absolue.

Aucune issue à la crise sans changer en profondeur le travail, son organisation, son contenu, son sens, sa finalité.

Aucune issue à la crise sans droits nouveaux pour les travailleurs, sans un nouvel âge de la démocratie au travail.

C'est pour et dans ce renversement que la CGT est engagée.

Montreuil, le 16 mai 2013